Université Paris Nanterre
UFR SITEC

Ville d'Avray, modifié le 15 juin 2017

Relevé de délibérations du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 28 mars 2017 - 13h, Ville d'Avray – Salle A2 106

Étaient présents :

Membre de droit :
Stéphanie Dupuis.

Membres élus :
Antoine Bardaille, Julie Cedelle, Frédérique Gadot, Laurent Gallimard, Arnaud Glandier, Maurine Jacot, Francis James, Céline Million, Bruno Serio, Leann Towa, Philippe Vidal.

Membres invités :
Hélène Aldeano, Isabelle Bruant, Michele D'Ottavio, Géraldine Guida, Johann Petit, Cécile Rabot.

Procurations :
Arnaud Boucheteil donne procuration à Frédérique Gadot.
Philippe Forster donne procuration à Laurent Gallimard.
André de Lustrac donne procuration à Bruno Serio.

1- Informations sur les évolutions de l'UFR SITEC

Bruno Serio demande aux membres du Conseil de l'UFR de faire un tour de table pour se présenter aux représentants des étudiants nouvellement élus. Il demande si les nouveaux représentants des usagers ont des questions relatives au rôle du Conseil de l'UFR. Il n'y a pas de questions à ce sujet, le déroulement de la séance commence donc avec un point fait par Céline Million suite à sa participation à la réunion CEF du 24 mars 2017.

Point sur eCandidat :

Les fiches Master 1 et 2 transmises par l'UFR à la Présidence ont été étudiées en CFVU du 22 mars et votées en CA le 27 mars. Christophe Bréchet a opéré à cette occasion les modifications demandées en CFVU. Les UFR n'auront plus la main sur ces fiches qui seront consultables en ligne dans l'espace CA du site intranet de l'université. La Cellule Apogée récupèrera les pièces spécifiques votées en CA et les intègrera dans eCandidat. Ces pièces ont été discutées en CFVU et voici les résultats :

- Se limiter à une seule lettre de recommandation.
- Dans les critères de recrutement, ne demander en aucun cas à faire figurer la mention obtenue précédemment.
- Les demandes d'intégration des photos d'identité au dossier de candidature sont exclues.
- Suppression des pièces redondantes.
- Les justificatifs de l'expérience professionnelle pourraient figurer dans les pièces générales pour certaines formations.
- Plus de projets de recherche détaillés, le candidat fournit un pré-projet de cinq pages maximum.
- Les fiches doivent préciser la langue et le niveau exigé, il faut aussi qu'elles soient bien détaillées sur les matières et acquis pour intégrer les formations en master.
- Pour l'UFR SITEC et l'IUT, la fiche d'information sur l'apprentissage sera obligatoire, par contre la fiche de la formation continue sera facultative.

Après le vote des fiches en CA, la campagne de communication débutera à destination des étudiants sur les sites web et les différents sites de l'université. eCandidat devait ouvrir ce 28 mars 2017 mais il est fort probable que cette date soit repoussée. Pour l'UFR SITEC et l'IUT, le Rectorat de Versailles demande une fermeture définitive des candidatures au 15 juin 2017. Cette année, les redoublants ne candidateront pas sur eCandidat. Après le 1er juillet, l'Université demandera aux M1 n'ayant pas validé leur session 1 de constituer un dossier de demande de maintien dans la formation à déposer entre la session 1 et la session 2. Il comprendra une lettre expliquant les difficultés rencontrées pour valider l'année et les motivations permettant de demander une année supplémentaire et les bulletins des deux sessions. Les quotas de places sont en discussion et les responsables de formation devront être vigilants pour ne pas défavoriser les néo-entrants. Christophe Brechet évoque la création d'un formulaire type d'avis de jury spécifique que devront prendre en compte les comités de recrutement pour traiter les dossiers de demande de maintien.

Sélection en Master : liste complémentaire et propositions d'affectation du Rectorat

Le droit de poursuite des études en année supérieur est en cours de discussion avec le Rectorat de Versailles. Quand un candidat reçoit deux refus de deux universités différentes, il doit d'abord saisir le Rectorat de Versailles qui saisit lui –même celui de Paris, qui propose à son tour la candidature de l'étudiant à des universités d'Ile-de-France offrant des cursus et des filières pour lesquelles il a candidaté. Le Rectorat souhaiterait que les universités lui transmette pour le 10 juillet la liste de ses admis, ce qui est impossible car les jurys ne seront pas terminés. Christophe Bréchet prend le parti de transmettre, avant l'été, un « point d'étape » listant les places disponibles dans chaque formation votées en CA, et le nombre de propositions envoyées aux étudiants. A la rentrée de septembre, il souhaite envoyer les capacités disponibles en fonction des inscriptions administratives réalisées, et le nombre de réponses de candidats reçues et encore en attente. Les candidats ont quant à eux quinze jours pour répondre à une proposition du Recteur. Concernant eCandidat, on avait demandé soit une liste complémentaire soit une liste d'attente. Finalement, la liste complémentaire a été retenue. Elle permet d'effectuer un classement. Le SAJI rappelle que pour des candidatures à des formations qui ne sont pas des concours, le classement peut poser problème et demande une vigilance des UFR quant à sa communication. Il propose donc, si l'on souhaite placer un candidat en liste complémentaire, de refuser sa candidature dans un premier temps sous réserve de le notifier comme un « Non mais ». Ceci engage moins les UFR qu'un « Oui mais ». Le SAJI a demandé au Ministère comment cadrer cela et attend la réponse, les consignes sont susceptibles d'évoluer.

Points divers :

Bruno Serio expose certaines informations évoquées au Conseil des Directeurs sous réserve d'évolutions à venir. La campagne d'évaluation des formations Licences 2 et master 2 par les étudiants va être déployée et la personne chargée de ce déploiement a indiqué qu'elle craignait un faible taux de participation des étudiants. Il faudra donc communiquer aux étudiants l'adresse du site internet que nous allons connaitre bientôt et sur lequel ils devront se connecter pour évaluer leur formation. Ce point est très important car il conditionne notre préparation à la demande d'accréditation au LMD4.

Le Référentiel des charges pour fonction établi par le groupe de travail dédié a été voté à l'unanimité au Comité Technique (CT). Il a fait l'objet d'un vote au CA de ce 27 mars, il sera ensuite envoyé aux différentes directions des composantes. Carole Godard-Drucker, Vice-Présidente du Conseil des Directeurs, a listé les évolutions apportées au dossier. Bruno Serio cite quelques exemples : le nombre de charges pour fonction (CPF) jusqu'alors limité au nombre de quatre n'a plus de nombre limite mais le nombre d'heures de CPF cumulées de ne doit pas dépasser 96h en total. Le minimum de 12h de chargé de mission de l'UFR a donc été supprimé et on peut attribuer jusqu'à 36h. Les charges pour fonction évoluent également pour les chefs de département de l'IUT et les Directeurs adjoints, elles passeront de 48h à 60h. Il y a aussi une reconnaissance des charges de suivi des étudiants entrepreneurs (4h) pour les enseignants assurant ce suivi, reconnaissance aussi des charges de l'encadrement des étudiants en mobilité internationales à partir de 7 étudiants au lieu de 11 auparavant, par contre l'attribution de ces charges est contrainte par le maintien du seuil de 12 étudiants pour les différentes filières. Enfin pour les laboratoires et les petites unités de recherche, les charges pour fonction sont attribuées au Directeur à partir de 7 membres, ce qui n'était pas le cas précédemment. Pour le suivi des stages, l'enveloppe a été augmentée de 1000h à l'échelle de l'Université Paris Nanterre. Bruno Serio attend de voir la version définitive pour évoquer de nouveau

cette question avec les collègues enseignants. Au niveau du travail des étudiants, il va y avoir une charte qui définira les bonus attribués aux étudiants qui s'engagent dans les Conseils et dans la Vie étudiante. Ces questions seront discutées dans un groupe de travail et seront soumises au vote de la CFVU. L'UFR SITEC sera aussi concernée par cette question qui pourra être prochainement notée à l'ordre du jour du Conseil de l'UFR. Pour les avenants aux contrats des nouveaux doctorants, nous aurons plus de souplesse pour donner des heures (jusqu'à 64h). Ils seront rémunérés à l'heure sur un budget alloué par l'université, et ce pour tous les nouveaux doctorants. Par contre, pour les anciens contrats de monitorat qui ne sont plus nombreux, la procédure reste toujours compliquée.
A partir de la rentrée de septembre 2018, les nouveaux Maîtres de Conférences auraient une décharge supplémentaire et elle sera assortie d'une formation obligatoire. Ils bénéficieront d'une deuxième tranche de charges (décharge) supplémentaires de 32h à partir de leur deuxième année qui suivra. En ce qui concerne le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), l'objectif de l'Université Paris Nanterre est de créer des Ecoles Universitaires de Recherche. Ces projets sont prioritairement adossés à des LABEX, tel que *Le passé dans le Présent*, *H2H* de l'Université Paris 8, etc. Dans ce cadre, plusieurs projets de création ont été cités. Bruno Serio donne quelques exemples comme le projet qui envisage la création d'une « Ecole des Arts », un autre projet propose une Ecole de « Justice, Egalité - Discrimination ». Dans la liste des projets cités, Bruno Serio ne trouve pas un projet adéquat avec le profil de l'UFR SITEC dans l'immédiat mais, cela n'empêche pas de réfléchir fortement à la question. Ces Ecoles Universitaires de Recherche auront un nouveau statut très important pour les universités, et elles seront un lien entre formation et recherche. Dans ce lien, elles s'articulent avec les écoles doctorales et il est possible que ces dernières, qui ne sont pas attachées à une Ecole universitaire de recherche, puissent rencontrer dans l'avenir des problèmes de pérennité.

2- Approbation du relevé de délibérations du 21 février 2017

Bruno Serio demande si quelqu'un a une remarque. Michele D'Ottavio, demande une correction au niveau de la page 1 : changer la phrase « quatre enseignants chercheurs » par « quatre professeurs en 62éme » et page 3, paragraphe 4 : « Laurent Gallimard exprime que la nomination des responsables de formation doit faire l'objet d'un vote en Conseil d'UFR SITEC. ».

Vote : le relevé de délibération est approuvé avec une abstention.

3- Désignation des personnalités extérieures au Conseil de l'UFR SITEC : vote

Bruno Serio rappelle que le Conseil de l'UFR SITEC doit compter deux personnalités extérieures, désignées pour une durée de deux ans renouvelable : un représentant des collectivités territoriales et une personnalité désignée à titre personnel, choisie par le Conseil, sur proposition du Directeur ou de l'un des membres du Conseil. Bruno Serio rappelle qu'un appel pour contribuer à identifier des candidats susceptibles de représenter les collectivités territoriales au sein du Conseil a été lancé à l'ensemble de ses membres. En parallèle et comme son prédécesseur, Bruno Serio a écrit au Conseil Régional d'Ile-de-France pour qu'il propose un(e) éventuel(le) candidat(e) élu(e). En réponse, Madame Camille Bedin, Conseillère départementale du département des Hauts-de-Seine et Conseillère municipale de la Ville de Nanterre, a accepté de candidater à ce titre. Aucune autre candidature n'a été proposée suite à l'appel. Cécile Rabot demande si la candidate relève d'un parti politique et si cela pourrait être problématique. Stéphanie Dupuis rappelle que ce débat dépasse le simple cadre du conseil d'UFR puisque le Conseil d'Administration de l'Université de Nanterre a bien eu, comme personnalités, Jean Sarkozy et Daniel Cohn-Bendit. Cette question est débattue par le Conseil avant de passer au vote. La candidature de Camille Bedin est soumise au vote du Conseil à bulletins secrets. Un « Oui » valide la candidature, un « Non » s'y oppose, un blanc est une abstention. Céline Million rappelle les noms des membres votants : onze membres élus sont présents et trois autres ont donné procuration, pour un total de quatorze voix. Stéphanie Dupuis passe recueillir les bulletins dans une urne, puis procède au dépouillement.

Vote : l'urne compte bien quatorze bulletins au total. Stéphanie Dupuis annonce sept « Oui », trois « Non » et quatre bulletins blancs. Camille Bedin est donc déclarée élue au Conseil de l'UFR SITEC. Elle sera invitée à la prochaine séance où elle aura l'occasion de se présenter.
En ce qui concerne la désignation d'une personnalité à titre personnel, Bruno Serio rappelle qu'un appel a été lancé pour identifier des candidatures de personnalités extérieures à l'ensemble des membres. Suite à cet appel, Laurent Gallimard avait proposé la candidature de Monsieur Cyrille

Casteloot, Ingénieur Mécanique, et Bruno Serio avait proposé la candidature de Monsieur Gérard Baudin, Directeur de Recherche CEA. Des bulletins au nom de chacun de ces candidats ainsi que des bulletins blancs ont été imprimés. Le vote à bulletins secret débute, Stéphanie Dupuis passe recueillir les bulletins dans une urne puis procède au dépouillement.

Vote : l'urne compte quinze bulletins au total pour quatorze votants, le Conseil doit donc procéder à un second vote. Après ce second tour, l'urne compte bien quatorze bulletins. Stéphanie Dupuis annonce huit voix pour Gérard Baudin, cinq voix pour Cyrille Casteloot, et un bulletin blanc. Gérard Baudin est donc déclaré élu au Conseil de l'UFR SITEC. Il sera invité à la prochaine séance où il aura l'occasion de se présenter.

4- Avenant à l'annexe financière 2015-2016 relative au paiement des heures FIPméca effectuées à l'ENS Cachan : vote

Antoine Bardaille présente l'avenant à l'annexe financière 2016 de la convention de partenariat pédagogique entre l'Université Paris Nanterre et L'Ecole Normale Supérieure de Cachan, dans le cadre de la réalisation de la Formation d'Ingénieurs en Partenariat en Mécanique (FipMéca). L'annexe financière suit un calendrier universitaire, or la gestion budgétaire et comptable de l'université s'organise sur une année civile. Dans le but de rectifier le décalage, un avenant à l'annexe 2015-2016 de la convention a été ajouté pour finaliser le règlement des heures d'enseignements des mois de septembre à décembre 2016. Un échéancier prévoit le versement des sommes en décembre 2016 et mars 2017. Le taux de rémunération par heure d'enseignement a été fixé à 112 €. En page 2 de l'avenant figure la phrase « *D'un commun accord avec l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, nous avons établi un taux de rémunération minimum par heure d'enseignement.* ». Philippe Vidal demande au Conseil de veiller l'an prochain à ce que le terme « *minimum* » soit retiré du futur avenant à l'annexe financière.

Vote : l'avenant est soumis au vote du Conseil de l'UFR SITEC et approuvé à l'unanimité.

5- Informations sur l'enquête d'évaluation des formations

L'objectif de cette évaluation est de recueillir l'avis des étudiants sur les conditions de mise en œuvre de leur formation, afin de prendre en compte aussi rapidement que possible cet avis. Cette enquête vise à améliorer l'organisation quotidienne de leurs études à l'université et à élaborer des plans d'actions à plus long terme. Céline Million a transmis le courrier adressé par Nathalie Cheze, Vice-Présidente Formation Initiale et Innovation pédagogique, le 17 avril dernier aux enseignants de l'UFR SITEC. Elle rappelle que l'évaluation des formations fait partie des obligations règlementaires pour la campagne d'accréditation au LMD4. Elle précise que cette année, l'évaluation concerne les L2 et les M2. Elle sera suivie l'an prochain de l'évaluation des L1, L3 et M2. Le courrier de Nathalie Cheze rappelle que les invitations à répondre au questionnaire ont été envoyées la semaine du 3 avril aux étudiants de L2, les relances sont prévues pour le 17 avril. Les convocations des M2 seront envoyées fin juin avec des relances fin septembre 2017. Jusqu'à présent, 426 étudiants ont répondu sur 5361 invitations envoyées et les résultats. Nathalie Cheze conseille aux enseignants de se mobiliser pour promouvoir l'opération en envisageant des créneaux en cours présentiel, avec la version mobile du questionnaire. Cela permet de collecter rapidement des taux significatifs de réponses et donne plus de fiabilité à ce projet, qui passe par une année d'expérimentation. Bruno Serio précise que l'opération s'inscrit dans une démarche qualité et contribue à l'évolution de nos formations. Il demande aux membres du Conseil de diffuser l'information le plus largement possible et d'inciter les étudiants à répondre au questionnaire afin de pouvoir atteindre les objectifs visés.

6- Point sur les dates de campagne de recrutement eCandidat 2017

Bruno Serio informe que le site eCandidat ouvre le 5 avril et sera clôturé le 15 juin 2017. Il insiste sur le fait important que les étudiants redoublants ne pourront plus s'inscrire via eCandidat. Ils devront déposer leur demande de maintien au sein de leur formation via un portail de l'Université Paris Nanterre. Bruno Serio aborde aussi la question de la capacité d'accueil dédiée aux redoublants par

rapport aux nouveaux inscrits. Il souhaite vivement que le nombre des redoublants soit surnuméraire par rapport à la capacité totale qui a été soumise au vote de la CFVU via les fiches Master.

7- Elaboration des calendriers dérogatoires 2017-2018 de l'UFR SITEC : vote

Céline Million explique que deux formats du calendrier dérogatoire 2017-2018 de l'UFR SITEC (SPI) ont été transmis aux responsables des formations et que les remarques de ces derniers ont été intégrées. Les calendriers ont ensuite été communiqués aux membres du Conseil d'UFR, sauf les plannings spécifiques du CFA SUP2000 pour l'apprentissage et aussi les calendriers du Pôle Métiers du Livre, qui sont en cours d'élaboration. Ils seront soumis au vote du Conseil de l'UFR SITEC en séance du 2 mai 2017. Céline Million souhaite à l'avenir simplifier la procédure d'élaboration du calendrier dérogatoire en discutant concrètement avec les responsables de formation, par exemple lors d'une réunion spécifique, au lieu de multiplier les échanges oraux et par mail.

Vote : les calendriers SPI 2017-2018 sont votés à l'unanimité.

8- Conseil de perfectionnement de la LPCAM 2016-2017 : vote

Bruno Serio fait un rappel des prérogatives du Conseil de perfectionnement, qui est une instance ayant pour rôle le suivi de la discipline et des métiers, le suivi des poursuites des études, et le suivi de l'insertion professionnelle. Il intervient à tous les niveaux d'une formation : conception, recrutement des étudiants, mise en place et réalisation de la formation, et enfin, évaluation. Bruno Serio note que le Conseil de perfectionnement de la LPCAM fonctionne bien et met aujourd'hui à jour sa composition. Par ailleurs, nous avons d'autres Conseils de perfectionnement qui ont été établis par le précédent Directeur de l'UFR SITEC, Philippe Forster. A ce jour, ils ne se sont jamais réunis. Donc, nous devons mettre à jour leur composition et établir un calendrier pour les réunir. Bruno Serio donne la parole à Francis James pour présenter la composition du Conseil de la LPCAM.

Vote : le Conseil LPCAM est voté à l'unanimité.

9- Profils de poste des ATER 2017-2018 : Vote

Bruno Serio rappelle l'intérêt de ces postes qui permettent de combler le déficit horaire au niveau des différentes formations. Il précise que cette année, nous étions informés très tardivement du nombre de postes à attribuer à l'UFR SITEC, puis il rappelle le fonctionnement des postes ATER comme la possibilité de les découper en demi-poste. Il annonce le nombre de poste attribués à l'UFR : deux postes pour le Pôle Métiers du Livre et deux postes pour le Pôle Sciences pour l'Ingénieur. Bruno Serio confirme avoir reçu de la part des responsables de formations les profils des postes demandés. Cécile Rabot demande deux postes en 71ème section, Philippe Vidal demande un poste en 60ème section, et Isabelle Ranc demande un poste en 62ème section. Bruno Serio mentionne quelques problèmes pour la 62ème section qu'il compte remonter au dialogue de gestion. Cela concerne le service de 192h d'un enseignant rattaché à l'UFR SITEC mais effectué intégralement à l'IUT de Ville d'Avray. Il évoque aussi les deux tiers de sa décharge de Directeur d'UFR, ce qui a créé un déficit horaire supplémentaire dans la discipline de la 62ème section concernée. Enfin, il insiste sur l'importance de bien discuter de la conformité des profils des postes désignés.

Vote *:* les profils des postes des ATER 2017-2018 sont approuvés à l'unanimité.

10- Questions diverses

Michele D'Ottavio demande si la Direction a un retour concernant la demande d'accréditation du cursus CMI-ATE. Bruno Serio répond qu'il attend toujours le retour du Réseau FIGURE à ce jour.

Fin de la séance à 15h07.
Prochaine séance : mardi 2 mai 2017 à 9h30, Pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud.